

[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

## REGLEMENT INTERIEUR 2018

### **Art 1) Les inscriptions :**

#### **Elles peuvent se faire de plusieurs façons soit par:**

##### **Directement sur notre site:**

Vous pouvez nous envoyer directement votre demande de réservation via le site [www.surf-seignosse-paradise.fr](http://www.surf-seignosse-paradise.fr)

##### **Par mail :**

Une fiche de renseignement est à remplir sur le site [www.surf-seignosse-paradise.fr](http://www.surf-seignosse-paradise.fr) dans la rubrique contact « un formulaire de réservation sera à remplir mentionnant, vos noms, prénoms, dates de naissances. Sont nécessaire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du surf et/ou de la natation, un certificat d'aptitude au 25 mètres nage libre pour les plus de 12 ans ou une aisance aquatique pour les plus jeunes.

Une assurance responsabilité civile individuelle. Tout acte délictuel ou contraire aux informations données par le moniteur sera au risque et péril de l'intéressé.

Vous aurez un retour par mail du responsable de l'école dans les 48h00, vous confirmant, le tarif, le jour, l'heure et l'endroit du rendez-vous. Toute réservation fera l'objet d'un renvoi mail et d'un acompte de 30% en rapport au stage demandé par RIB, Carte Bleu, chèque ou Paypal à l'adresse postale suivante :

[Texte]



Tel : 06 11 08 82 38 - Mail : [info@surf-seignosse-paradise.fr](mailto:info@surf-seignosse-paradise.fr) - Site : [www.surf-seignosse-paradise.com](http://www.surf-seignosse-paradise.com)

Siren : 442 675 732 00022 - Assurance Generali N° AL 971 606 - DDJS : 04009 et 0017 - Page 1 of 8 créer le 6/06/2013 / rev le 4/06/ 2014/ rev le 4/06/2015 /rev le 3/03/2016 GIF rev le 30/04/2018

[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

Les 70% restants seront à régler le jour de votre arrivé.

## **Téléphone :**

Votre interlocuteur aura pris vos noms, prénoms, dates de naissances, numéros de téléphone, adresses mail et pourra vous faire payer ou verser l'acompte de 30% par carte bancaire, Rib, Paypal.

Un rendez-vous sera fixé indiquant, le jour, l'heure, le prix et l'endroit de votre prestation.

Pour nos propres chèques cadeaux un devis sera établi et signé de votre par.

A votre arrivé nous vous demanderons le coupons de réservation.

Une fois sur place vous remplirez également une fiche de renseignement.

## **Sur place :**

Il faudra remplir la fiche de renseignement.

Pour les mineurs le responsable qui aura fait l'inscription devra absolument vérifier que les parents ou que le tuteur est bien rempli, signé la fiche de renseignement et qu'il est bien lu le règlement intérieur de l'école.

Le responsable ou le tuteur devras être joignable ou à proximité de l'endroit où se passe le cours ou la ballade.

## **Art 2 : Le cours de surf :**

## **L'engagement du client :**

En suivant les cours dispensés par Surf Seignosse Paradise, les participants acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les

[Texte]



[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

conditions normales de pratique et sont responsables en cas de problème de santé dus au sport ou à l'environnement (allergie, asthme, problèmes vasculaire etc...).

Un certificat sportif (apte à la pratique du surf) devra être donné le 1<sup>er</sup> jour du stage. Si le document n'a pas été donné avant la séance, l'école « Surf Seignosse Paradise » se désengage de toutes responsabilités.

Les élèves doivent avoir une assurance responsabilité civile individuelle couvrant la pratique du surf et ne pas avoir de contre-indications à la pratique du surf et/ou de la natation. **Une garantie forfaitaire au cas de dommage corporel.**

La structure de Surf Seignosse Paradise est assurée par la compagnie Générali sous le contrat AL 971 606.

## **Pour toute annulation d'un cours ou d'un stage:**

### **En cas de force majeure :**

En cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, pollution,...), « Surf Seignosse Paradise » vous proposera dans la mesure du possible une activité de remplacement, ou le remboursement du stage.

### **En cas de sureffectif :**

En cas de sureffectif dû à un dysfonctionnement de la part de notre équipe dirigeante, nous vous reconduirons directement sur la séance suivante, sur un autre cours dans la semaine ou sur une activité de votre choix comprise dans nos prestations et du même prix.

Nous vous rembourserons votre séance si celle-ci a fait l'objet d'un paiement en ligne ou sur place et que la prestation n'a pu être reportée.

[Texte]



[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

## **En cas de problème de santé du à l'adhérent :**

En cas de problème survenu avant même la séance, celle-ci sera reconduite dans la semaine.

Un avoir d'une semaine sera valable sur toutes nos prestations.

Un remboursement pourra également être effectué si vous ne pouvez pas faire l'activité.

## **En cas de non-respect des horaires :**

Pour tout retard de plus de 10 minutes, vous passerez au créneau suivant, si cela est possible.

Si vous ne pouvez pas faire la séance suivante, un avoir sur la semaine vous sera offert.

Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas du non-respect du règlement intérieur occasionnant un accident, le responsable **THIERRY GIFFARD** aura le droit d'intervenir et de mettre fin au stage sans aucune compensation pécuniaire.

## **Pour l'annulation des élèves :**

En cas d'annulation de votre plein gré 30 jours avant le stage, nous vous rembourserons l'intégralité. Au-delà de ces 30 jours, nous encaisserons la moitié des heures et 48 heures avant le stage, nous encaisserons l'intégralité du montant.

Les cours qui n'auront pas été effectués par le stagiaire ne seront pas remboursés.

Un avoir pourra être effectué en cas de force majeure.

[Texte]



[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

## **Art 3) Pour toute location :**

Vous serez obligé de remplir une fiche de renseignement sur la quelle est mentionné l'article, la date, la durée, le prix, l'état de départ et de retour, le responsable de la location, et de la caution laissée.

En signant ce règlement vous vous engagez à le restituer dans l'état de départ.

Le client est responsable à 100% du matériel (combinaison, lycra, leash, surf, palmes, bodyboard, stand up paddle et la rame).

Sauf si le matériel avait un défaut ou une usure très avancé.

## **En cas de non restitution du matériel :**

Nous vous encaisserons le montant TTC de la planche.

Si celui-ci a fait l'objet d'une collision, nous ferons un état des lieux avant de vous facturer la réparation.

Aucune procédure d'assurance ne sera prise en compte.

## **Bon à savoir le prix TTC du matériel loué :**

### **Pour les planches en mousse FCS :**

Pour une 5,2' le montant est de 150€

Pour une 5.4' le montant est de 180€

Pour une 5,8' le montant est de 220€

Pour une 6' le montant est de 240€

Pour une 7' le montant est de 260€

Pour une 8' le montant est de 280€

Pour une 8'4 le montant est de 300€

[Texte]



[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

## **Pour les planches Epoxy Torcq :**

Pour une 6,2' le montant est de 600€  
Pour une 7'0 le montant est de 600€  
Pour une 7'2 le montant est de 450 €  
Pour une 7'6 le montant est de 500€  
Pour une 8,2' le montant est de 550€  
Pour une 9'2 le montant est de 600€

## **Pour les stands Up :**

Pour un 9'4 C4 le montant est de 500€  
Pour un 9'4 BIC le montant est de 500€  
Pour un 9.6 BIC le montant est de 500€  
Pour un 10'6 BIC le montant est de 500€  
Pour un 9.8 7Ocean le montant est de 450€  
Pour un 11' 7 Océan le montant est de 500€  
Pour les gonflables le montant est de 800€

## **Pour les Pagaies alus BIC:**

Pour les pagaies Alu BIC le montant est de 60€  
Pour les pagaies Carbonne le montant est de 130€

## **Pour les Bodyboards:**

Pour les Bodyboard Victory le montant est de 20€

[Texte]



[Texte]



# Surf Seignosse Paradise

Pour les Bodyboard Sniper le montant est de 50€

Pour les palmes Hydro de chez FCS le montant est de 50€

## **Pour les combinaisons et les leashes :**

Pour les leashes le montant est de 25€ à 35€

Pour les combinaisons O'neil intégrale le montant est de 60€

Pour les combinaisons O'neil shorty le montant est de 50€

## **Art 5 : les Engagements de « Surf Seignosse Paradise » :**

L'école Surf Seignosse Paradise s'engage, pour tout message laissé, à rappeler dans un délai de 24h.

Pour les demandes d'informations par mail, l'école s'engage également à répondre dans les 48h.

L'accueil se fera dans de bonnes conditions aussi bien en Français, Espagnol, Anglais, avec le (sourire, la disponibilité, le complément d'information souhaité, la visite de notre centre, la présentation de notre matériel, et de notre équipe) dans une optique de qualité et de tourisme durable.

Un point d'accueil convivial et chaleureux est mis à disposition, dans lequel l'équipe présentera les conditions d'évolution de la pratique ainsi que l'aspect environnemental du surf et la protection contre le soleil.

Des points de tri sélectif sont à vôtres dispositions à l'entrée de l'école ainsi que des verres plastique éco-durable.

[Texte]



[Texte]



## Surf Seignosse Paradise

Durant la séance, vous serez encadré par des moniteurs diplômé d'état qui ont effectué leur propre recyclage annuel de secourisme PS1 ou PS2.

L'équipement intégral (combinaison, leash, lycra, et surf) est compris dans les prestations.

Pour le bon fonctionnement, le matériel est vérifié quotidiennement.

Les combinaisons et lycras, sont nettoyés et désinfectés après chaque séance.

L'école s'engage à remplacer le matériel si celui-ci est défectueux ou non adapté au poids ou au niveau de pratique.

Afin que vous soyez informé en temps réel sur le prix des prestations, ces derniers sont affichés à l'entrée de l'école, sur le site mais aussi sur nos flyers.

Un reçu ou une facture vous sera donné à la fin d'une séance ou stage ainsi qu'une surprise.

Le numéro de téléphone du responsable Thierry Giffard est le  
+ (0033) 06.11.08.82.38

L'adresse de l'établissement est :  
Plage de Estagnots à Seignosse 40 510 Seignosse  
Le numéro de Siret est : 442 675 732 00022

**TOUT L'EQUIPE VOUS SOUHAITE UN BON  
SEJOUR DANS NOTRE ETABLISSEMENT**

[Texte]



Tel : 06 11 08 82 38 - Mail : [info@surf-seignosse-paradise.fr](mailto:info@surf-seignosse-paradise.fr) - Site : [www.surf-seignosse-paradise.com](http://www.surf-seignosse-paradise.com)

Siren : 442 675 732 00022 - Assurance Generali N° AL 971 606 - DDJS : 04009 et 0017 - Page 8 of 8 créer le 6/06/2013 / rev le 4/06/ 2014/  
rev le 4/06/2015 /rev le 3/03/2016 GIF rev le 30/04/2018